



Fumer dans la partie administrative du lycée ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 8 septembre 2003

Bonsoir,

Est-il normal, dans un lycée, de devoir entrer dans un nuage de fumée (bureau) pour pouvoir demander un dossier de bourse ??

Il me semblait qu'il était interdit de fumer dans l'enceinte du lycée ? La partie administrative n'en fait pas partie ??

Réponse :

Vous avez tout à fait raison de vous étonner de ces pratiques illégales et d'autant moins acceptables qu'elles sont l'apanage de ceux qui devraient servir de modèle aux étudiants.

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les établissements d'enseignement.

Inspirez-vous des [conseils pratiques](#) proposés par DNF. DNF se tient à votre disposition tout au long de ce parcours difficile pour vous apporter son concours. N'hésitez pas.